

Les associations du collège

LE FOYER SOCIO-ÉDUCATIF

Le Foyer Socio-Éducatif est une association type loi de 1901, donc à but non lucratif, dont les ressources proviennent principalement des cotisations volontaires des familles.

Les cotisations sont donc entièrement restituées aux familles cotisantes sous diverses formes.

Lors de certaines sorties scolaires, le F.S.E. peut prendre à sa charge une partie du coût reversée au collège sous forme de don au profit des élèves.

Lors d'événements particuliers au collège, jeux, concours, animations, clubs, etc... Ex : le F.S.E. prend en charge récompenses et ou inscriptions.

Lors des voyages à l'étranger, le F.S.E. organise des actions qui permettent de réduire les prix demandés aux familles.

Le F.S.E. peut payer des ballons, buts, jeux de société, tables de ping-pong, billards, baby-foot, abonnements, etc... pour les activités du midi. C'est également grâce au F.S.E que l'on peut mettre en place des clubs le midi, animés :

- Par les parents d'élèves eux-mêmes.
- Par des personnels volontaires et bénévoles de l'établissement.
- Par diverses associations agréées.

Les cotisations facultatives du début de l'année sont l'unique source de revenus du Foyer Socio-Éducatif.

